## Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le 2 juillet 2020

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 627/20 relatif à l'actualisation des articles 40 et 42 du règlement du conseil communal, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier:

d'adopter les modifications des articles 40 et 42 du

règlement du Conseil communal

Article 2:

le règlement modifié entrera en vigueur dès son

approbation par la Cheffe du Département des institutions

et de la sécurité.

Ainsi délibéré en séance du 2 juillet 2020.

Le Président :

Hervé Cornaz

La secrétaire :

Nathalie Cattin Rich